

SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

-52-

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
14	12	12

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept avril, à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat de Gréchez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Montestrucq, sous la présidence de M. Pierre ZIEGLER, Président.

Présents : Pierre ZIEGLER, Président,

Luc MONBEIG, Albert LAHITETTE, Aline LANGLÈS, Jean-Jacques SENSEBE, Jean-Pierre CARRERE, Michel SARTHOU, Didier HOOG, Jérémy LAUDA, Patrice LARROUTURE Philippe DARTIGUE-PEYROU et Jean-Charles LARROQUE, délégués titulaires,

Absents : Delphine LARRIEU et Luc CHRESTIA-CABANÉ

Secrétaire : Jérémy LAUDA

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024,
- **Finances** :
 - Adoption des comptes de gestion 2023 des Charges Communes et des 3 services
 - Adoption des comptes administratifs 2023 des Charges Communes et des 3 services
 - Affectation définitive des résultats pour les 3 services
- **Facturation assainissement collectif** : annulation de dettes
- **Étude de regroupement** : convention de groupement de commande entre les régies des eaux d'Orthez, de Salles-Mongiscard, de Bérenx et le Syndicat de Gréchez
- Questions diverses

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (délibération n° 2024-04-17-01)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Président invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 qu'il a joint à la convocation de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 19 février 2024.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

2/ Finances du budget des charges communes : Compte de Gestion 2023 (délibération n° 2024-04-17-02)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2023 des Charges Communes établi par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2023 des Charges Communes

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

3/ Finances du service Assainissement Non Collectif : Compte de Gestion 2023 (délibération n° 2024-04-17-03)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2023 du Service Assainissement Non Collectif établi par le Trésorier d'Orthez par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2023 du service Assainissement non Collectif

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

4/ Finances du service Eau Potable : Compte de Gestion 2023 (délibération n° 2024-04-17-04)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2023 du Service Eau potable établi par le Trésorier d'Orthez par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2023 du service Eau Potable

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

5/ Finances du service Assainissement Collectif : Compte de Gestion 2023 (délibération n° 2024-04-17-05)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2023 du Service Assainissement Collectif établi par le Trésorier d'Orthez par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2023 du service Assainissement Collectif

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

-54-

6/ Finances du budget des charges communes : Compte Administratif 2023 (délibération n° 2024-04-17-06)

Michel SARTHOU présente le Compte Administratif 2023 du service des Charges Communes du Syndicat de Gréchez, dressé par Pierre ZIEGLER, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.
 Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2023 des Charges Communes lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	256 146,64 €	0,34 €	256 146,98 €	
Recettes	256 146,98 €		256 146,98 €	
Solde	0,34 €	- 0,34 €		

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	6 652,06 €		6 652,06 €	0.00 €
Recettes	6 652,06 €	0.00 €	6 652,06 €	0.00 €
Solde	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

7/ Finances du service Assainissement Non Collectif : Compte Administratif 2023 (délibération n° 2024-04-17-07)

Michel SARTHOU présente le Compte Administratif 2023 du service du Service Assainissement Non Collectif du Syndicat de Gréchez, dressé par Pierre ZIEGLER, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2023 du Service Assainissement Non Collectif lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	107 336,13 €		107 336,13 €	
Recettes	117 574,77 €	71 292,22 €	188 866,99 €	
Solde	10 238,64 €	71 292,22 €	81 530,86 €	

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	0,00 €		0,00 €	0.00 €
Recettes	218,01 €	53 937,04 €	54 155,05 €	0.00 €
Solde	218,01 €	53 937,04 €	54 155,05 €	0.00 €



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

8/ Finances du service service Eau Potable : Compte Administratif 2023 (délibération n° 2024-04-17-08)

Michel SARTHOU présente le Compte Administratif 2023 du service du Service Eau potable du Syndicat de Gréchez, dressé par Pierre ZIEGLER, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.
 Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2023 du Service Eau potable lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	436 896,84 €		436 896,84 €	
Recettes	472 602,41 €	102 373,66 €	581 976,07 €	
Solde	42 705,57 €	102 373,66 €	145 079,23 €	

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	239 215,71 €	111 884,98 €	351 100,69 €	4,00 €
Recettes	259 773,80 €		259 773,80 €	0,00 €
Solde	20 558,09	- 111 884,98 €	- 91 326,89 €	0,00 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

9/ Finances du service Assainissement Collectif : Compte Administratif 2023 (délibération n° 2024-04-17-09)

Collectif du Syndicat de Gréchez, dressé par Pierre ZIEGLER, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2023 du Service Assainissement Collectif lequel peut se résumer ainsi :



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

-56-

Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	31 885,65 €		31 885,65 €	
Recettes	37 881,79 €	11 616,62 €	49 498,41 €	
Solde	5 996,14 €	11 616,62 €	17 612,73 €	

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultats antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	6 262,76 €		6 262,76 €	0.00 €
Recettes	13 583,17 €	53 072,48 €	66 655,65 €	0.00 €
Solde	7 320,41 €	53 072,48 €	60 392,89 €	0.00 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

10/ Finances du service Assainissement Non Collectif : Affectation des résultats 2023 (délibération n° 2024-04-17-10)

Monsieur le Président informe que, par délibération n° 3 du 19 février 2024, le Comité Syndical avait validé par anticipation l'affectation des résultats du service Assainissement Non Collectif.

Il précise que le compte administratif 2023 qui vient d'être approuvé laisse apparaître des résultats conformes à ceux votés par anticipation le 19 février 2024.

Le Comité Syndical oui l'exposé du Président après en avoir largement délibéré :

Décide la reprise des résultats du service Assainissement Non Collectif de 2023 au budget 2024 :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Report d'investissement (001)	54 155,06 €
Report de fonctionnement (002)	81 530,86 €
Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

11/ Finances du service Eau Potable : Affectation des résultats 2023 (délibération n° 2024-04-17-11)

Monsieur le Président informe que, par délibération n° 5 du 19 février 2024, le Comité Syndical avait validé par anticipation l'affectation des résultats du service Eau potable.

Il précise que le compte administratif 2023 qui vient d'être approuvé laisse apparaître des résultats conformes à ceux votés par anticipation le 19 février 2024.



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président après en avoir largement délibéré :

Décide la reprise des résultats du service Eau potable de 2023 au budget 2024 :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	91 326,89 €
Report d'investissement (001)	- 91 326,89 €
Report de fonctionnement (002)	53 752,34 €
Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

12/ Finances du service Assainissement Collectif : Affectation des résultats 2023 (délibération n° 2024-04-17-12)

Monsieur le Président informe que, par délibération n° 7 du 19 février 2024, le Comité Syndical avait validé par anticipation l'affectation des résultats du service Assainissement Collectif.

Il précise que le compte administratif 2023 qui vient d'être approuvé laisse apparaître des résultats conformes à ceux votés par anticipation le 19 février 2024.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président après en avoir largement délibéré :

Décide la reprise des résultats du service Assainissement Collectif de 2023 au budget 2024 :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Report d'investissement (001)	60 392,89 €
Report de fonctionnement (002)	17 612,76 €
Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

13/ Facturation assainissement collectif : annulation de dettes (délibération n° 2024-04-17-13)

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la décision de la Commission de surendettement des particuliers des Pyrénées-Atlantiques en date du 28 novembre 2023 validant le redressement personnel sans liquidation judiciaire de xxxxxxx xxxxxx née xxxxxxx qui a habité xxxxxxxxxxxxxxxx à Salles-Mongiscard de 2019 à 2021.

Cette procédure entraînant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de cette personne, il y a lieu de délibérer pour appliquer cette décision de justice.

Le montant à effacer s'élève à 422,67 € sur le budget 80201 – Assainissement collectif.

Il précise que 400 € ont été prévus au budget primitif 2024 et propose de modifier le budget pour tenir compte de cette annulation

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide d'effacer la dette au nom de xxxxxxx xxxxxx pour un montant de 422,67 € sur le budget 80201 – Assainissement Collectif



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

-58-

Modifie le budget primitif 2024 du service assainissement collectif de la façon suivante :

Section de fonctionnement Articles	Montant Dépenses	Montant Recettes
022 – Dépenses imprévues	- 300 €	
6542 – Créances éteintes	+ 300 €	
TOTAL	0 €	0 €

Autorise Monsieur le Président à émettre un mandat pour procéder à ces effacements

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable d'Orthez-Mourenx

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

14/ Étude de regroupement : convention de groupement de commande entre les régies des eaux d'Orthez, Salles-Mongiscard, Bérenx et le Syndicat de Gréchez (délibération n° 2024-04-17-14)

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier comité syndical, les élus avaient été informés de la mise en place d'une réflexion sur l'opportunité d'un regroupement entre les collectivités publiques exerçant les compétences eau et assainissement en régie sur la région d'Orthez. En effet, dans le cadre du transfert des compétences d'eau potable et d'assainissement prévu au 1^{er} janvier 2026 en lien avec la loi « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification (3DS) » du 21 février 2022, la Régie des eaux d'Orthez, les communes de Salles-Mongiscard et de Bérenx et le Syndicat de Gréchez se sont réunis le 13 février 2024 afin d'aborder la possibilité d'un rapprochement entre leurs structures pour les trois compétences suivantes : eau potable, assainissement collectif et non collectif.

Pour ce faire, un groupement de commande sera constitué entre la Régie des eaux d'Orthez, les communes de Salles-Mongiscard et de Bérenx et le Syndicat de Gréchez afin de coordonner et regrouper les parties pour choisir un prestataire chargé d'étudier l'opportunité du regroupement et notamment les aspects :

- juridique : choix de la structure, organisation des élus, statuts du personnel,
- financier : patrimoine, participation des communes, prix de l'eau.

Le groupement devra notamment :

- définir un cahier des charges validé par l'ensemble des membres du groupement,
- choisir le titulaire, signer et notifier le marché,
- exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

L'étude d'opportunité sera financée, après déduction des subventions de l'Agence de l'Eau (50 %) et du Conseil Départemental (30 %) selon la clef de répartition suivante :

	Abonnés AEP	Clé de répartition
Régie d'Orthez	5283	75 %
Syndicat de Gréchez	1350	19 %
Salles-Mongiscard	163	2 %
Bérenx	272	4 %

Cette étude se déroulera de juillet à décembre 2024 afin de permettre une validation des différentes assemblées délibérantes puis un démarrage envisagé de la nouvelle entité au 1^{er} janvier 2026. Un comité de pilotage composé des Maires concernés et du Président du Syndicat de Gréchez ainsi que des partenaires institutionnels et financiers sera constitué pour valider chaque étape de cette étude.

Le groupement de commande est formalisé dans une convention qui prendra effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et se terminera en même temps que le marché pour lequel elle aura été constituée.



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

-59-

Le coordonnateur du groupement, mandaté pour mettre en œuvre la procédure de passation, signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement, est la Commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Une commission propre au groupement de commandes est constituée. Elle est composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour chacun des membres du groupement. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

A cette fin, Monsieur le Président informe donc qu'il y a lieu de délibérer pour adopter la convention de groupement de commande afin de lancer la consultation et de désigner les membres de la commission en vue du choix du prestataire.

Il est proposé au Comité de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour participer à cette commission.

Par ailleurs, il est proposé au Comité d'adopter la convention, jointe à la présente délibération reprenant les points ci-dessus et définissant l'ensemble des conditions administratives, techniques et financières pour le fonctionnement du groupement de commande.

Oui l'exposé et la lecture de la convention par le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Approuve le projet de convention de groupement de commande et décide de constituer le groupement de commande pour la réalisation de l'étude d'opportunité de regroupement,

Décide de désigner la Commune d'Orthez/Sainte Suzanne comme coordonnateur du groupement de commande, selon les modalités fixées dans la convention,

Désigne Pierre ZIEGLER comme membre titulaire et Michel SARTHOU comme membre suppléant de la commission constituée dans le cadre du groupement de commande,

Demande à Monsieur le Président d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de l'étude au budget,

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce s'y rapportant,

Charge Monsieur le Président d'informer par la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public d'Orthez
- Monsieur le Maire d'Orthez, représentant du coordonnateur du groupement de commande

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

Guillaume DENIS, présente le cahier des charges qui a été rédigé par lui-même et la directrice de la régie des eaux d'Orthez, pour la consultation du bureau d'études.

Il précise que la consultation est prévue fin mai avec un démarrage de l'étude estimée à début juillet.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h40



SYNDICAT DE GRECHEZ
PROCES VERBAL COMITÉ SYNDICAL
Séance du 17 avril 2024

-60-

La présente séance comprend 14 délibérations numérotées de 1 à 14

N° Délibérations	Objet
1	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion précédente</u>
2	<u>Finances du budget des charges communes</u> : Compte de Gestion 2023
3	<u>Finances du service Assainissement Non Collectif</u> : Compte de Gestion 2023
4	<u>Finances du service Eau Potable</u> : Compte de Gestion 2023
5	<u>Finances du service Assainissement Collectif</u> : Compte de Gestion 2023
6	<u>Finances du budget des charges communes</u> : Compte Administratif 2023
7	<u>Finances du service Assainissement Non Collectif</u> : Compte Administratif 2023
8	<u>Finances du service service Eau Potable</u> : Compte Administratif 2023
9	<u>Finances du service Assainissement Collectif</u> : Compte Administratif 2023
10	<u>Finances du service Assainissement Non Collectif</u> : Affectation des résultats 2023
11	<u>Finances du service Eau Potable</u> : Affectation des résultats 2023
12	<u>Finances du service Assainissement Collectif</u> : Affectation des résultats 2023
13	<u>Facturation assainissement collectif</u> : annulation de dettes
14	<u>Étude de regroupement</u> : convention de groupement de commande entre les régies des eaux d'Orthez, Salles-Mongiscard, Bérenx et le Syndicat de Gréchez

Liste des membres présents :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| - Pierre ZIEGLER, Président | - Albert LAHITETTE |
| - Jérémy LAUDA, Secrétaire | - Luc MONBEIG |
| - Michel SARTHOU | - Aline LANGLÈS |
| - Didier HOOG | - Jean -Charles LARROQUE |
| - Jean-Jacques SENSEBE | - Philippe DARTIGUE-PEYROU |
| - Jean-Pierre CARRERE | - Patrice LARROUTURE |

Signatures :

Le Président

Le secrétaire de séance,

Pierre Ziegler

Jérémy Lauda

